



CC Cœur de Tarentaise
Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE
133 Quai Saint Réal
73600 MOUTIERS

Salins-Fontaine, le 20 août 2026.

Nos réf. : FC/ND 099-2026

Affaire suivie par Noella DESPLAT

Objet : Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de lutte contre l'habitat indigne - Police de la sécurité et de la salubrité des immeubles.

Lettre recommandée avec AR n°2C 186 621 6515 9

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à vous faire part de la décision de la commune de Salins-Fontaine concernant l'exercice de la police de l'habitat sur notre territoire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de la compétence en matière du Programme Local de l'Habitat à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise entraîne de plein droit le transfert au Président de l'établissement public des prérogatives de police spéciale relatives à la lutte contre l'habitat indigne (police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations).

Toutefois, la loi accorde aux maires la faculté de s'opposer à ce transfert afin de conserver l'exercice de ces pouvoirs de police au niveau communal.

Soucieuse de maintenir une gestion de proximité et une capacité d'intervention directe et rapide face aux situations de mal-logement et d'insalubrité sur le territoire de ma commune, je vous informe par la présente de ma décision de m'opposer au transfert de ces pouvoirs de police spéciale.

En conséquence, je conserverai personnellement l'exercice de la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations sur le territoire de Salins-Fontaine. La commune continuera ainsi d'assurer le suivi, l'instruction et l'exécution des procédures de lutte contre l'habitat indigne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Françoise CROUSAZ.

Copie : Mme la Préfète de Savoie